

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 27 mars 2013.

À la séance d'ajournement du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 27 mars 2013 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisius)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Jean Plourde (Saint-Moise)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Gaston Martin (Sainte-Florence)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	

ainsi que (comme 2^e représentant) : Mme Paule Lévesque (Repr. Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Est absent : M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Denis Viel (Repr. Causapscal)
M. Jean-Guy Chouinard (Repr. Sayabec)

Personnes-ressources présentes :
M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Dominique Robichaud, ing., directeur du service du Génie municipal

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2013-049 concernant l'ouverture de la séance d'ajournement du 27 mars 2013

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2013-050 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 27 mars 2013

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Parc régional de Val-d'Irène
 - 3.1 Révision du budget pour le projet d'améliorations des infrastructures (PIQM)
 - 3.2 Demande de modification des travaux admissibles au PIQM
 - 3.3 Mandat à Construction Benoit Jobin pour la construction de chalets additionnels
4. Autres sujets
5. Levée de la séance

Adoptée.

3. PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE

3.1 Révision du budget pour le projet d'améliorations des infrastructures (PIQM)

Résolution CM 2013-051 concernant la révision du budget pour le projet d'améliorations des infrastructures (PIQM)

Considérant que la MRC, conjointement avec la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène, a révisé les coûts des travaux déjà réalisés pour identifier les sommes disponibles pour compléter l'amélioration des infrastructures de Val-d'Irène selon les budgets déjà engagés par la MRC et par la Corporation de gestion ;

- Considérant que les priorités ont été révisées avec la Corporation de gestion pour proposer certains autres travaux ;
- Considérant la première saison d'activité des nouveaux chalets d'hébergement confirme les prévisions de revenus et de profits générés ;
- Considérant que la date limite de validité des soumissions pour la construction des chalets d'hébergement en option se termine le 30 avril prochain ;
- Considérant la piètre qualité de la remontée mécanique de la pente école et l'importance de la relève en offrant un service sécuritaire aux jeunes;
- Considérant que le déplacement de la pente école permettrait l'augmentation des heures disponibles pour la glissade (revenus supplémentaires) et la réduction des heures des préposés en regroupant les deux équipements ;
- Considérant la nécessité d'éliminer la circulation des dameuses dans le stationnement ;
- Considérant l'espace requis pour l'implantation d'une nouvelle chaufferie à la biomasse ;
- Considérant la nécessité de réduire les frais de chauffage ;
- Considérant les coûts importants de mise à niveau de la dameuse à remplacer, sa consommation d'essence et le temps de damage.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'adopter les orientations suivantes relatives à la révision du budget pour le projet d'améliorations des infrastructures (PIQM), à savoir :

1. de procéder à la construction de deux chalets d'hébergement supplémentaires ;
2. d'autoriser la préparation des plans et devis et d'un appel d'offres public pour la construction d'un nouveau garage, l'acquisition d'une nouvelle remontée mécanique pour la pente école et l'acquisition d'une nouvelle dameuse au Parc régional de Val-d'Irène;
3. de reporter en 2014 la démolition du garage et son remplacement par un nouvel entrepôt voisin du nouveau garage selon les dispositions financières résiduelles;
4. d'amender l'entente avec la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène afin d'inclure le remboursement des nouvelles immobilisations.

Adoptée.

3.2 Demande de modification des travaux admissibles au PIQM

Résolution CM 2013-052 concernant une demande de modification des travaux admissibles au PIQM pour le projet de mise à niveau des infrastructures au Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'adresser au MAMROT une demande d'approbation aux fins d'admissibilité au PIQM pour le remplacement de la remontée mécanique de la pente école et la relocalisation de la glissade en tube et demander le prolongement de l'échéancier de réalisation du PIQM (dossier 550094) jusqu'au 31 décembre 2014.

Adoptée.

3.3 Mandat à Construction Benoît Jobin pour la construction de chalets additionnels

Résolution CM 2013-053 concernant un mandat à Construction Benoît Jobin pour la construction de deux chalets d'hébergement additionnels au Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'exercer l'option prévue au contrat conclu le 12 mai 2012 avec Construction Benoît Jobin pour la construction de deux chalets d'hébergement supplémentaires à 133 000 \$/unité avant taxes.

Adoptée.

4. AUTRES SUJETS (SI TOUS LES MEMBRES SONT PRÉSENTS)

Aucun autre sujet n'est abordé.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2013-054 concernant la levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est unanimement résolu de lever la séance à 20h00.

Adoptée.